



Grande course d'objets flottants non identifiés

Les Fêtes de l'étang

Règlement

1/ Définition

OFNI : Objet Flottant Non Identifié.

De fabrication artisanale, familiale ou amicale, l'engin sera composé en majorité de matériaux de récupération : engins de plage, bouées, frites piscine, bouteilles, bidons, chambres à air, bois

Décorations encouragées et bricolage obligatoire !

2/ L'équipage

2-1. Chaque équipage est composé de minimum 2 personnes et de maximum 6 personnes et désigne un Capitaine d'équipe. L'ensemble des membres de l'équipe doit participer à la course avec 2 personnes minimum à bord (obligatoire).

2-2. Les participants doivent impérativement être âgés d'au moins 8 ans (accompagné d'un adulte) et doivent savoir nager.

2-3. Pour les équipages composés de mineurs à partir de 14 ans, la présence d'une personne majeure aux abords de la course est obligatoire.

2-4. Le port du gilet de sauvetage et de chaussures adaptées est obligatoire pour tous les participants embarqués. Les costumes et déguisements sont autorisés et même encouragés.

2-5. Le fait de participer implique l'acceptation de tous les points du règlement et SURTOUT, soyez loufoques et drôles !

Il est formellement interdit de rentrer en collision ou couler un concurrent, sous peine de disqualification.

2-6. Les organisateurs déclinent toutes responsabilités en cas de non respect du présent règlement.

Les pièces à fournir :

Pour les personnes mineures (à partir de 8 ans) :

- fiche d'inscription remplie,
- autorisation parentale,
- attestation sur l'honneur de natation et d'assurance.

Pour les personnes majeures :

- fiche d'inscription remplie
- attestation sur l'honneur de natation et d'assurance
- règlement signée

3/ Les embarcations

3-1. Tous les engins flottants doivent impérativement être fabriqués, assemblés, transformés, customisés...La demande de participation sera refusée en cas d'absence de conception artisanale (Kayak, coque, flotteurs admis mais transformés).

3-2. les engins devront respecter certaines dimensions :

Largeur maximum : 2.00 mètres, longueur maxi : 3.00 mètres, hauteur maximum : 2.00 mètres. La mise à l'eau se fera par la mise à l'eau de l'école de voile.

3-3. les pagaies servant à propulser l'OFNI durant la course pourront être fournies par l'organisation.

3-4. les constructeurs devront s'assurer que les matériaux utilisés sont suffisamment fixés et n'apportent aucune pollution ou souillure dans l'eau. L'organisation se réserve le droit de refuser la participation d'une équipe en cas de doute.

3-5. les embarcations devront être transportables par les participants. La mise à l'eau et la sortie de l'eau seront faites par les équipages.

3-6. les embarcations devront être récupérées par les participants à la fin de la manifestation.

4/ La course

Les départ et arrivée sont prévus aux abords de l'Ecole de Voile. L'épreuve consiste à effectuer un parcours le long de la Promenade Raymond et Lucie Aubrac avec demi-tour à une bouée. La distance ne dépassera pas 1 kilomètre.

Lors de la course, les OFNI seront uniquement propulsés à l'aide de pagaies, système de pédalier (pédalo) et par les membres de l'équipe non embarqués qui nagent (moteur interdit).

Le Site sera accessible à partir de 16h30. Un emplacement de préparation sera prévu sur place.

Briefing de sécurité et vérification des dossiers d'inscription de 16h30 à 18h00

Mise à l'eau des OFNI à 18h00 pour départ de la course.

En cas de forte participation l'organisation se réserve le droit d'organiser plusieurs départs afin de garantir une sécurité optimale.

5/ La sécurité

Si l'engin présenté n'offrait pas les garanties suffisantes de sécurité, les organisateurs se réservent le droit de refuser le départ. **Le port d'un gilet de sauvetage fourni par l'organisation est obligatoire pendant toute la durée de l'épreuve sans exception.**

6/ Responsabilité

Les concurrents attestent avoir leur propre assurance responsabilité civile. L'autorité organisatrice décline toute responsabilité en cas de dommages matériels, de blessures ou autres dans le cadre du rassemblement aussi bien avant, pendant, qu'après la manifestation.

7/ Conditions éventuelles d'annulation de la course :

Météo défavorable ou problème technique.

8/ Inscriptions :

- par mail à l'adresse : course.ofni@berreletang.fr
- au service des sports de la ville de Berre l'étang.

9/ Effectifs de la course

- Nombre d'équipes maximum 6 par départ,
- Participation d'un seul OFNI par associations, familles, entreprises...

10/ Résultats

Les OFNI seront jugés selon deux critères :

- classement lors de la course (chrono),
- note artistique de l'OFNI et de l'équipage.

Un jury composé d'au moins cinq personnes sera constitué afin de départager les participants.